

doit être compensée par les intérêts ou les bénéfices encaissés par l'ensemble de l'entreprise. J'ai déclaré hier, je crois, comme l'avait dit avant moi quelqu'un d'autre, que, dans les cas où le gouvernement fédéral obtient des banques des crédits représentant de fortes sommes, les frais d'administration pouvaient se ramener à très peu de choses; quelqu'un a déclaré, si je ne me trompe que le coût pour l'Etat pouvait n'être que de 1 p. 100 et même être inférieur à ce chiffre. J'ai ajouté qu'il serait stupide de croire qu'une banque, qu'elle appartienne à des particuliers ou à l'Etat, peut accommoder M. Appleby, moi-même ou tout autre particulier, en exigeant de nous les mêmes frais de service que ceux qu'elle demande au gouvernement par exemple pour des transactions faites en bloc. Il est possible d'établir des taux. Quant à la question de savoir quels sont ces taux, je l'ignore.

D. Par conséquent, à votre avis, une institution d'Etat ne doit pas prêter sans garantie?—R. Non, car il faut naturellement qu'une banque demande des garanties pour les crédits qu'elle consent. Au fond, la garantie doit résider dans l'honnêteté et l'intégrité des emprunteurs. Je crois que c'est là la considération la plus importante. Vient ensuite la connaissance que possède sous le régime actuel le banquier moyen de telle ou telle région quant aux conditions dans lesquelles se fait l'exploitation agricole. Au début, le banquier n'était guère renseigné sur ces conditions mais il l'est assurément maintenant et est au fait de toutes les circonstances. Il sait non seulement à quoi s'en tenir sur l'honnêteté et l'intégrité du client mais il connaît ses ressources, son initiative et peut apprécier les possibilités de remboursement du montant emprunté.

D. On doit tenir compte aussi, n'est-ce pas, de ses chances d'écouler ses produits à un prix raisonnable?—R. Oui, il faut en tenir compte et c'est là que surgit la difficulté qui se présente pour les banques. Peu importe ce qu'un homme produit. Nous avons parlé longuement du blé mais si nous nous reportons aux mauvaises années, dont nous n'aimons guère à évoquer le souvenir, nous pourrions faire les mêmes constatations à propos des œufs, des porcs, et de tous les autres produits. On connaît l'histoire de la dame, qui, ne pouvant vendre ses œufs à la ville, c'est-à-dire ne pouvant en obtenir que 5 cents la douzaine, décida de les rapporter et de les donner en nourriture aux porcs. Elle constata que, de cette façon ses porcs engraisaient très rapidement si bien qu'elle voulut les vendre au marché. Mais on ne lui offrit que 5 cents la livre pour ses porcs en sorte qu'elle décida de les ramener sur la ferme et d'en nourrir ses volailles. Celles-ci se mirent alors à pondre beaucoup plus qu'auparavant et notre vendeuse en était quitte pour recommencer la même opération. Par conséquent, ce qu'on a dit ne s'applique pas exclusivement au blé.

D. C'est une très intéressante histoire en ce sens qu'elle illustre bien la difficulté à laquelle sont en butte actuellement les législateurs et les économistes orthodoxes. Ils ne savent que faire de l'abondance. Ils savent comment il faut se comporter pendant les périodes de disette mais ils ne peuvent se tirer d'affaire dans les périodes d'abondance comme celles dont est témoin notre époque. Le problème premier et fondamental qui se présente au Comité consiste à trouver une ligne de conduite à suivre pendant les périodes d'abondance, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Or, qu'une banque appartienne ou non à l'Etat, il lui faut des garanties, car si la valeur des titres qu'elle détient était réduite à néant par une désastreuse chute des prix, il lui faudrait n'est-ce pas, même si la banque est la propriété de l'Etat, se procurer de plus amples garanties?—R. Oui, pour équilibrer l'économie nationale.

D. Même une banque d'Etat pourrait se laisser aller aux écarts que vous censurez dans votre mémoire. Une institution d'Etat ne saurait, n'est-ce pas, prêter d'argent sans fixer de limite de temps pour le remboursement? Elle devrait fixer l'échéance à neuf mois ou à un an?—R. Le client qui demande du crédit sait pour combien de temps il en a besoin et naturellement le gérant de la